

Image not found or type unknown



Devis pour travaux pouvant etre deduit de la caution sans avertir

Par **trinty448_old**, le **17/10/2007** à **12:55**

bonjour,rnrnau debut du mois j ai rendu ma location ns avons fait l etat des lieu et avons constaté ensemble qu il y avait 3 carreaux fisurer sur la terrasse exterieur suite au stationnement de mon ami. suite a cela ma proprietaire a fait venir un professionnel et a signer son devis sans m avertir alors que mon ami est carreleur et qu il aurai pu effectuer les travaux. je ne sais meme pa a combien s eleve le montant du devis et j estime avoir le droit d avoir le choix sur l entrepreneur des travaux . suis je obligé d accepter de payer (ou qu elle deduisse le montant de ma caution) ces travaux ?rnrnmerci